

A P R O P O S DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques vient de publier, en un temps record (5 mois après la fin du recensement) le premier volume donnant les résultats du Recensement de la Population de la Métropole, sous forme d'un volume de 1.000 pages. Ce dernier comporte pour chacune des 38.000 communes de France, les renseignements suivants : la population totale en 1936, 1946 et 1954, la population municipale (agglomérée au chef-lieu et éparses), la population comptée à part, la population totale, le chiffre total des Français, le nombre d'Etrangers.

Ce recensement, le Gouvernement français l'a prescrit et fait exécuter pour répondre à des besoins pressants de politique économique, sociale, financière et fiscale et pour permettre à chaque commune et à chaque département de disposer de la documentation démographique la plus actuelle.

Ce souci a également été celui du Gouvernement Général de l'Algérie qui a voulu renouer avec la tradition qui consistait à organiser le recensement dans les trois départements algériens, en même temps que dans la Métropole. Et pourtant, la dernière enquête de ce genre était relativement récente puisqu'elle avait été effectuée en 1948.

Pour ce qui est du Maroc, deux dénombrements y ont été effectués depuis la guerre. Le premier en 1947, le second en 1951-1952.

En Tunisie, enfin, le Gouvernement s'est prononcé sur cette question et a accepté le principe d'un recensement en 1955. Un crédit de 10 millions a été accordé à cet effet au Service Tunisien des Statistiques (dans l'exercice budgétaire 1954-1955) pour lui permettre de préparer les opérations d'un dénombrement général.

Si le besoin s'est fait sentir de lancer un inventaire démographique en France et en Algérie à quelques années de distance du précédent, le cas n'est pas différent pour la Tunisie, où pratiquement, les résultats du dernier recensement de la population, effectué en novembre 1946, sont maintenant inutilisables. Certes, cette opération avait permis de dégager la structure démographique du pays dont il serait inexact de dire qu'elle a subi, depuis cette date, des transformations radicales. Cependant, l'évolution rapide des effectifs, leur extrême mobilité régionale, leur redistribution sociale, en fonction de l'évolution de la situation économique, autorisent à penser qu'il est absolument indispensable de procéder à une nouvelle « photographie » de la population de la Régence.

L'utilité d'une telle enquête est déjà connue de tous ; nous don-

nerons cependant, plus loin, quelques raisons particulières qui la font réclamer d'urgence en Tunisie.

Si l'histoire récente les a systématisés, tout en améliorant leur organisation et leur teneur, les recensements de population sont en usage depuis toujours. On ne connaissait évidemment pas encore le mot démographie, mais la chose existait qui relevait d'une technique fort heureusement améliorée depuis le XIX^e siècle.

C'est ainsi que chacun sait, ou devrait savoir, que le Christ est né au cours de l'un des premiers dénombrements connus.

« En ces jours là fut publié un édit de César Auguste, pour le recensement de toute la terre. Ce premier recensement eut lieu pendant que Quirinius commandait la Syrie. Et tous allaient se faire recenser, chacun dans sa ville. Joseph monta de Galilée, de la ville de Nazareth en Judée, à la ville de David, appelée Bethléem parce qu'il était de la maison et de la famille de David, pour être recensé avec Marie son épouse qui était enceinte. » (Luc, 11.1.20).

La Chine, la Grèce, l'Egypte ont connu des opérations semblables. Plus près de nous, Charlemagne, Guillaume le Conquérant, pour ne citer qu'eux, avaient déjà compris l'intérêt des relevés statistiques, au point d'organiser de vastes inventaires de leurs territoires. Et c'est une véritable littérature chiffrée qui, dès le XVI^e siècle vise à décrire l'Etat, sa population, son armée, ses finances, son commerce, son industrie. En France, après des tentatives infructueuses de la Constituante et de la Convention, c'est seulement en 1801 que fut exécuté le premier recensement digne de ce nom. Ainsi fut introduite la pratique régulière des recensements avec une périodicité de principe de 5 ans (les périodes de guerre et de troubles exceptées).

Le recensement constitue de nos jours, la source essentielle des statistiques démographiques. Cette opération qui consiste à dénombrer à jour fixe (ou pendant un laps de temps réduit, déterminé à l'avance), la population d'un pays, est une sorte de photographie instantanée qui permet de connaître, non seulement le nombre des habitants, mais également leur répartition d'après certaines caractéristiques, sexes, âges, professions, état matrimonial, répartition géographique, etc...

Comme la population est en perpétuelle transformation, par suite des naissances, des décès, des mouvements migratoires, internes ou externes, etc... Le complément d'informations est fourni par les statistiques d'état-civil et celles relatives à l'immigration et à l'émigration. Alors que le recensement donne « l'état » de la population à un moment donné, les autres résultats permettent d'en suivre le « mouvement » entre deux dénombrements.

LES RECENSEMENTS DE POPULATION EN TUNISIE

La composition ethnique très variée de la population ainsi que sa répartition géographique très inégale ont obligé les Autorités du Protectorat à effectuer les recensements par paliers successifs.

L'amélioration progressive des moyens de communications et des conditions administratives a permis d'étendre à l'ensemble de la po-

pulation les opérations de dénombrement tout d'abord limitées aux peuplements français et européens.

Population de la Tunisie depuis 1881

Dates des recensements	Population européenne		Population tunisienne (3)	Total général
	Français (1)	au total (2)		
1881	708	18.914	1.500.000	1.520.000
1886	3.500	29.263		
1891	9.973	42.695		
1896	16.207	82.028		
1901	24.201	111.101		
16 décembre 1906	34.610	128.895		
15 décembre 1911	46.044	148.476	1.790.211	1.938.687
6 mars 1921	54.476	156.115	1.937.824	2.093.939
20 avril 1926	71.020	173.281	1.986.427	2.159.708
22 mars 1931	91.427	195.293	2.215.399	2.410.692
12 mars 1936	108.068	213.205	2.395.108	2.608.313
1 ^{er} novembre 1946	143.977	239.549	2.991.403	3.230.952
1954 (estimation)	178.000	260.000	3.240.000	3.500.000

Le premier recensement portant uniquement sur la population française a été effectué en Tunisie le 12 avril 1891.

En 1896 et 1901, également seuls les Français furent dénombrés.

En 1906 et 1911, ce recensement a été étendu à toute la population européenne.

A partir de 1921, il a été procédé, tous les cinq ans (les années de guerre exceptées) au dénombrement de l'ensemble de la population tant tunisienne qu'européenne.

Il est à noter qu'en 1946, le recensement a été effectué au moyen de questionnaires individuels bilingues dont le dépouillement a été assuré mécanographiquement par le Service Tunisien des Statistiques.

D'une manière générale, aussi bien en 1946 que pendant les recensements précédents, l'exécution des opérations s'est heurtée aux difficultés suivantes :

(1) En 1881, évaluation d'après les registres des Consulats de France. En 1886, essai de recensement. A partir de 1891, chiffres des recensements quinquennaux.

(2) Pour tous les étrangers, jusqu'en 1898, chiffres fournis par les Consulats ou établis par des procédés empiriques. Pour 1901, chiffres fournis par la Sûreté Publique d'après le registre des déclarations d'étrangers. A partir de 1906, chiffres des recensements quinquennaux.

(3) Recensement depuis 1921, chiffre de 1911 approximatif

- insuffisance des moyens mis en œuvre ;
- recrutement trop souvent défectueux (tant en ce qui concerne le nombre que la qualité) des agents recenseurs ;
- défiance ou insouciance de la population dont une grande partie est illettrée ;
- omissions volontaires dues soit à la superstition, soit à une mauvaise interprétation des buts du recensement (auquel l'on prête souvent un caractère fiscal ou militaire) ;
- omissions inévitables provenant de la structure même du pays : la population nomade échappe facilement à tout contrôle et la main-d'œuvre journalière non spécialisée ne connaît qu'une stabilité toute relative.

Il ne saurait donc être question de considérer l'un de ces recensements comme un inventaire exact et absolument précis des personnes vivant à un moment déterminé sur le sol de la Régence.

Nous pourrions cependant dire que, bien qu'imparfaits, les résultats des divers dénombrements sont très utiles et satisfont à leur objet : permettre de dégager les grandes caractéristiques de la population et les tendances générales de son évolution.

Le prochain recensement devrait, pour satisfaire les espoirs que l'on place en lui, fournir des indications précises sur la population active, sur les conditions de l'emploi, sur le chômage, etc...

En s'en tenant à la périodicité quinquennale, un recensement aurait donc dû être effectué en 1951 ; mais pour des raisons diverses il n'a pu avoir lieu. Cependant, un Décret Beylical du 12 juin 1952 a stipulé qu'il pourra être procédé, par les soins des autorités administratives, au dénombrement de la population se trouvant sur tout le territoire de la Régence ou sur une partie de ce territoire. Chaque dénombrement sera prescrit par arrêté du Premier Ministre qui en fixera la date d'ouverture et la durée et qui désignera les circonscriptions territoriales où il doit s'effectuer. C'est ainsi qu'un Arrêté du 17 juin 1952 a pu organiser un premier dénombrement : celui de la population se trouvant sur le territoire de la Commune de La Goulette, le 31 juillet 1952, à 0 heure.

La position de principe prise par le Gouvernement Tunisien en ce qui concerne l'organisation d'un recensement en 1955 permet donc d'espérer la connaissance proche de la démographie actuelle de la Régence.

L'UTILITE D'UN RECENSEMENT

Pourquoi un recensement ? La question pourrait évidemment se poser. Elle ne manquera pas de l'être. Ainsi que le signalent les organisations internationales dans leurs rapports économiques et sociaux, les dénombrements périodiques assez rapprochés sont indispensables dans des pays où l'imperfection de l'état-civil interdit en général de procéder, dans l'intervalle des recensements, à des évaluations provisoires fondées, comme en France, sur les données relatives aux mouvements naturels de la population et aux mouvements migratoires.

La Tunisie, on le sait, n'échappe pas à cette incertitude du fait de la défectuosité quantitative et qualitative des déclarations des naissances et des décès, en particulier pour la population musulmane des régions rurales.

Qu'il nous suffise de signaler (1) que d'après les recherches du Service Tunisien des Statistiques, on peut estimer que le rapport du nombre de décès déclarés au nombre réel de décès, se situe aux environs de 50% ; la moitié des décès ne sont donc pas déclarés ; c'est dire l'intérêt fondamental qui s'attache à l'organisation régulière de dénombremments dans ce pays. Sans prétendre à un inventaire exhaustif des raisons qui militent en faveur de l'exécution d'une enquête démographique de base, on peut toutefois, en fixer les grandes lignes.

A. — Pour les Pouvoirs Publics

Les chiffres de population permettent d'asseoir une politique économique et sociale sur les données réelles de la collectivité humaine du pays. Emile Levasseur écrivait dans la « Grande Encyclopédie » : « La démographie montre comment les sociétés humaines se perpétuent, augmentent ou diminuent, comment les hommes s'agglomèrent ou se disséminent, et apprend à démêler les causes matérielles ou morales qui déterminent les changements... Elle renseigne sur la force et la croissance des états et, par l'étude de leur situation démographique dans le passé et dans le présent, elle conduit à des indications instructives sur leur avenir. »

Citons simplement quelques points d'application particulièrement intéressants :

— *Préparation des programmes d'équipement :*

— *équipement scolaire :* (évaluation des générations montantes qui se présenteront, déduction faite des pertes par mortalité infantile à l'âge scolaire, dans les différentes circonscriptions administratives, dans les localités, etc...);

— *équipement hospitalier ;*

— *habitat et urbanisme :* étude de la localisation de la population, des conditions et des besoins de logement, etc...

— *Assistance et sécurité sociales :*

étude des incidences d'une politique sociale et familiale en fonction du nombre des familles, de leur effectif, de leur répartition par ville, contrôle civil, etc...

— *Marché du travail :*

étude des conditions de l'emploi par l'examen de la répartition de la population par activité, profession, situation dans la profession et distribution géographique des éléments actifs susceptibles de l'être ;

— *Mesures diverses :*

détermination de la population des communes ou des circons-

(1) Voir bulletin trimestriel du S. T. S., septembre 1954.

criptions administratives pour l'application de textes fiscaux, électoraux, pour l'élaboration d'un programme de subvention, etc...

-- Monographies régionales :

préparation des études préalables à l'équipement de certaines régions, de certaines villes ou localités, en eaux, en énergie, etc... Réunion de la documentation de base pouvant servir éventuellement à l'équipement complet d'une région déterminée (cas de la Basse-Vallée de la Medjerdah).

B. — Pour les milieux privés

Il n'est plus d'économie moderne sans étude préalable du marché, sans connaissance, aussi exacte que possible, de la capacité d'absorption d'un pays, en telle ou telle denrée, sans chiffres sur le nombre de consommateurs et sur leur répartition sociale ou géographique.

L'étude de marché consiste à prendre les mesures d'un pays et, rien mieux que le recensement ne permet de saisir la réalité. Un exemple bien simple permettra de mettre en évidence les grandes possibilités d'application des chiffres d'un recensement.

L'actualité familiale est placée sous le signe du cadeau de Noël. Peut-être est-ce faire preuve d'une sécheresse bien matérielle que de dépouiller de sa poésie ce domaine généralement emprunt de sentimentalité en le livrant à l'aridité des chiffres. Et pourtant, c'est bien ce que viennent de faire les fabricants métropolitains de jouets. Pour éviter les risques de stockage et de mévente, leur syndicat a utilisé, à des fins particulières, des statistiques démographiques générales. De cette façon a pu être dressé le tableau donnant le nombre de garçons et de filles de 1 à 14 ans, la répartition par âge et par région. Ainsi donc était « dégagee » la clientèle possible et mesurés les besoins bien spéciaux de la population enfantine. Nous avons là l'exemple d'une entente professionnelle parfaitement comprise pour empêcher la surproduction. Certains fabricants ont certainement dû aller plus loin dans cet ordre d'idées et poursuivre leur investigation dans la statistique des revenus. Point n'est besoin, en effet, de produire des jouets très chers en grande quantité dans des départements ou des villes ne comportant que fort peu de ménages disposant de ressources élevées.

C. — Pour la recherche scientifique

Dans son ouvrage : « Eléments de statistique humaine ou démographie comparée », publié à Paris en 1855, Achille Guillard écrit :

« Pour le démographe, les divisions naturelles du globe habité sont « de grandes urnes d'expériences. Le mouvement de la population y « jette et en tire incessamment des individus qui se succèdent ; et les » registres de ce mouvement relèvent les lois auxquelles il obéit.

« Cette science... est satisfaite de fournir le piédestal solide sur lequel se posera le groupe des sciences économiques et sociales. C'est « une science de faits, et qui répugne aux raisonnements abstraits... « Elle a ses principes propres, comme toute science née d'observations positives, principes qui s'appuient exclusivement sur la loi des « grands nombres, ou calcul des probabilités. »

Un recensement sert à bien connaître les principales richesses d'une nation et surtout son principal capital : sa population. Mais connaître une population ne veut pas dire seulement établir le nombre de ses habitants, en effet, s'il s'agissait seulement de savoir combien la Tunisie compte d'âmes, cela ne vaudrait pas la peine de monter une opération aussi vaste qu'un recensement. Ce qui compte, et ce qui fait l'intérêt d'une enquête de ce genre, c'est sa signification économique et sociale, les renseignements que l'on peut en tirer, pour conduire, non seulement à la politique et l'action d'un pays dans tous les domaines, mais également, pour aider à l'avancement de la recherche scientifique.

La répartition par âge, par sexe, permet de mettre sur pied les études prévisionnelles, de prévoir l'évolution possible d'une population, d'en déterminer l'« énergie potentielle ».

C'est à l'histoire que nous demanderons la conclusion de cette note en empruntant quelques lignes datées du 10 juin 1837, sous le règne de Louis Philippe et dues à M. Molé, Président du Conseil, ancien Ministre de l'Empereur et de Louis XVIII, dans le Rapport qu'il fit au Roi pour la présentation du premier annuaire statistique (1).

RAPPORT AU ROI

Paris, le 10 juin 1837

Sire,

.....

.....

Ce grand travail dont la pensée première remonte au règne de Louis XIV, et qu'il a été donné au vôtre, Sire, de mettre à exécution, a été poursuivi avec activité depuis la publication du volume de 1835 ; et je viens soumettre à Votre Majesté le premier volume de la Statistique générale du Royaume.

L'activité des intelligences absorbées depuis un demi-siècle, comme les forces du pays, par des luttes militaires et politiques, se dirige maintenant vers tout ce qui peut accroître la prospérité nationale. Ce but ne saurait être atteint sans la connaissance de tous les intérêts de la société, et sans la détermination numérique de leurs éléments.

Jules LEPIDI,
*Chef du Service Tunisien
 des Statistiques.*

(1) Document publié par M. F. L. Closon, Directeur Général de l'I. N. S. E. E., dans « La Vie Française » du 26 novembre 1954.